

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 DECEMBRE 2016**

Présents : Mmes BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna
Mrs DELERCE Olivier, DUPONT Eric et MORAND Jean Claude.

Excusés : Mrs BOINNARD Cyril, JOSSERAND Jean-François et MUDRY Stéphane.

Absent : Mr MENOUD Julien.

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h 35.

Le Compte-rendu de la séance du 28 octobre 2016 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de CURT Patrick.

2. Élection d'un adjoint :

Suite à la démission de Jacques CONVERSET, le conseil doit élire un deuxième adjoint.

Sylvie BOYAT fait acte de candidature.

Sylvie BOYAT est élue :

- Pour : 4 / 5
- Contre : 0 / 5
- Absention : 1 / 5

3. Urbanisme :

- Permis de Construire :
 - VERNET Guy
Lieu-dit : « Sous Les Terches »
Références cadastrales : B 3541
Objet : Fermeture d'une partie d'un local Artisanal (30 m²)
Observation :
 - Parcelle enclavée suite à la vente d'une partie à Boinnard Laurent. La Commune donne l'autorisation pour passer sur le domaine privé de la commune (zone en jaune sur le plan). Cet accès est accepté par le pétitionnaire (Vernet Guy) concernant la parcelle B 3541.Avis : Favorable en respectant les observations données.
 - LECLERC Pascal
Lieu-dit : « Les Meuniers »
Références cadastrales : D 987
Objet : Construction d'un atelier accolé à la maison (18,54 m²)
Observation :
 - Sur le PC, il manque la distance du toit par rapport au domaine public.Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le samedi 26 novembre, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Deux Certificats d'Urbanisme sont étudiés :

- MENOUD Mathilde (CU b)

Lieu-dit : « La Combette »

Références cadastrales : B 1050

Objet : Agrandissement sur dalle existante

Observations :

- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées.
- Places de parking : 3 par logement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- DEKEUKELARE Patricia (CU b)

Lieu-dit : « Plan de la Plagne »

Références cadastrales : B 1257 – 1256

Objet : Construction chalet

(≈ 120 m²)

Observations :

- Raccordement au réseau collectif
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Taxe de raccordement aux égouts.
- Taxe de raccordement au réseau d'eau.
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
- Places de parking : 3 par logement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Trois Permis de Construire sont étudiés :

- TBA Concept

Lieu-dit : « Les Terches »

Références cadastrales : B 1137

Objet : Aménagement d'un bâtiment existant en atelier de menuiserie

Observations :

- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ;
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- BOINNARD Alexandre

Lieu-dit : « Hameau de Seytroux »

Références cadastrales : A 3010

Objet : Agrandissement habitation

(≈ 157 m²)

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 3 046 €
- Taxe de raccordement au réseau d'eau : 330 €
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- ATTENTION : l'enrochement actuel empiète sur la voie communale. De plus, une régularisation de la voie est en cours : il faut prendre en compte cette remarque pour repositionner la place de parking extérieure. Dans le cadre des travaux de terrassement, l'enrochement actuel devra être déplacé (voir pièce jointe).

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- FITZSIMMONS Robin

Lieu-dit : « Hameau de Seytroux »

Références cadastrales : A 2496 – 2606

Objet : Agrandissement habitation

(≈ 157 m²)

Observations :

- Places de parking : 3 par logements

- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- **ATTENTION : Dans le cadre du permis initial (VENNER), une cession gratuite d'une partie du terrain afin d'élargir la voie communale a été acceptée (voir pièces jointes).**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

4. Arrêté et Délibération nomination d'un agent recenseur :

Monsieur le Maire propose au CM de nommer Denis LAVANCHY comme agent recenseur.

Délibération : Pour : 5.

5. Délibération fonds de concours CCHC :

Monsieur le Maire propose au CM d'abonder de 18 500 € le service 'Voirie' à la CCHC pour les travaux d'élargissement de la route des Brons.

Délibération : Pour : 5.

6. Délibération PC FIZTSIMMONS :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération concernant la cession gratuite de terrains pour l'élargissement de la voie communale n°8.

Délibération : Pour : 5.

7. Coupe de bois scierie « les Terches » :

La commission Forêt va étudier le dossier.

8. Coupe à câble :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention concernant une coupe à câble pour la parcelle S située à Saint-Martin.

9. Travaux d'assainissement liaison STEP LE BIOT :

Depuis le 22 12 2016, la commune de Seytroux est raccordée à la STEP du Biot.
Lundi 26 décembre 2016, la STEP de Seytroux sera vidangée afin d'être désaffectée.

Mr le Maire donne lecture de la délibération concernant la convention avec la Mairie de Le Biot pour la liaison de la STEP :

- Droit d'entrée : 300 000 € répartis sur 22 années soit 13 636 € par an.
- Frais de fonctionnement : Répartis par rapport au volume apporté par les 2 communes.
7 000 € pour la première année. Réajuster avec le coût final.

10. Délibération RIFSEP :

Monsieur le Maire présente au CM les diverses indemnités existantes qui vont disparaître afin de créer une seule indemnité (RIFSEP) : ces indemnités sont versées aux agents de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au personnel communal une augmentation de 5% net.

11. Contrat de travail BOINNARD Nathalie :

Mr le Maire donne lecture du contrat de travail pour l'embauche de BOINNARD Nathalie.
Mme BOINNARD sera à l'indice 477 et recevra la RIFSEP.

- Pour : 5 / 5
- Contre : 0 / 5
- Absention : 0 / 5

12. Vœux 2017 :

Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 26 janvier 2017 ou le vendredi 27 janvier 2017 à 19 h à la salle d'animation.